

Communiqué de presse de la Fédération suisse des betteraviers (FSB), de l'Union suisse des paysans (USP) et de Sucre Suisse SA du 3 novembre 2025

Un soutien important pour la filière sucrière suisse

Le 29 octobre 2025, le Conseil fédéral a adopté le paquet d'ordonnances agricoles 2025. Celui-ci contient deux adaptations importantes pour l'économie sucrière suisse : la protection douanière minimale pour le sucre est remplacée par une solution durable, élaborée en collaboration avec des représentants de la filière alimentaire. Pour la culture de betteraves sucrières, les contributions à la culture, qui étaient seulement garanties jusqu'à fin 2026, sont prolongées pour une durée illimitée. Toutes les parties concernées saluent ces adaptations, pour lesquelles elles se sont engagées.

Protection douanière adaptée

Actuellement, la protection douanière minimale pour le sucre est de 7 francs par 100 kg. Ce montant était fixe et pas adapté à la volatilité du marché. En collaboration avec des partenaires de l'industrie alimentaire, Sucre Suisse SA et l'USP et la FSB ont élaboré une solution de compromis plus flexible, mais tout aussi efficace. Le nouveau modèle permet désormais une protection douanière ajustée selon l'évolution des prix du sucre. Cela signifie stabilité et sécurité de planification pour l'économie sucrière suisse.

Une contribution à la culture garantie

Décisive pour les producteurs suisses, la contribution à la culture de CHF 2'100/ha est maintenue et inscrite dans l'ordonnance pour une durée indéterminée. Couplée à des prix intéressants sur les marchés, cette contribution garantit l'attractivité de la betterave dans la rotation des agricultrices et agriculteurs suisses. Cette contribution est nécessaire pour combler la protection douanière relativement faible en comparaison des autres produits agricoles. Elle soutient également les productrices et producteurs face aux nombreux défis, notamment agronomiques et climatiques, auxquels la branche est confrontée.

Unis vers le succès

La décision du Conseil fédéral n'est pas le fruit du hasard. Au préalable, tous les partenaires et organisations impliqués dans la filière se sont réunis afin de trouver une solution. Le soutien et la collaboration de l'Union suisse des paysans ainsi que des partenaires de l'industrie agroalimentaire ont permis d'aboutir à ce compromis stable. La FSB, l'USP et Sucre Suisse SA se réjouissent de cette décision et remercient tous les partenaires pour leur engagement. Grâce à cette décision et à la récolte de betteraves actuellement réjouissante, la betterave sucrière conservera la place qui lui revient dans la rotation des cultures des agriculteurs.

Personnes de contact

Andreas Blank, président du conseil d'administration de Sucre Suisse SA	079 334 35 26
Nicolas Wermeille, gérant de la Fédération suisse des betteraviers	079 764 97 37
Martin Rufer, directeur de l'Union suisse des paysans	078 803 45 54